Le Moulin

DELAQUENTINIERE

8 La Quentiniere | 53190 | Desertines | France
+44 7947 834948

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION

1. GENERAL

Ce contrat entre en vigueur au moment où la réservation est confirmée par le paiement d'une partie ou de la totalité de la somme due pour la période de location, telle que stipulée dans le contrat. Le contrat prend fin lorsque le propriétaire a restitué une partie ou la totalité du dépôt de garantie, conformément aux termes du présent contrat.

(a) "la Propriété" - Le Moulin de la Quentinière, ses bâtiments et leur contenu, ainsi que ses terrains, y compris les Logements et les Parties communes.

(b) "les Logements" - Le Moulin, La Petite Maison, Le Petit Gite, qui peuvent être loués ensemble ou individuellement.

(c) les " Parties Communes " - parties de la Propriété qui ne font pas partie des Logements, et qui sont accessibles pendant la Période de Location par le Groupe, y compris le Complexe Sportif, la cour et toutes les autres zones extérieures et intérieures dont l'accès n'est pas limité à un seul des " Logements " ou à aucun d'entre eux.

(d) “Le Propriétaire” : Dorn Kipping

(e) "le Locataire" - la personne qui loue un ou plusieurs Logements, désignés sur le formulaire de réservation comme Le Moulin, La Petite Maison et/ou Le Petit Gite.

(f) "la Période de Location" - la durée confirmée de la réservation entre 2 dates stipulées.

(g) "les Frais de Location" - le prix, tel qu'indiqué au moment de la réservation, pour la durée de la Période de Location, y compris la location des Logements, et à l'exclusion des frais de "nettoyage final" et de tous les extras (par exemple, arrivée anticipée, départ tardif, papier hygiénique supplémentaire, etc...) qui peuvent avoir été demandés.

(h) "le Groupe" - le Locataire et toutes les personnes qui accompagnent le Locataire sur les lieux de la Propriété, qu'elles fassent usage des Logements ou non.

(i) “Invités supplémentaires” – désigne tout invité additionnel du Groupe qui n'est pas inscrit par le Locataire comme faisant partie de son groupe et qui n'utilise pas l'Hébergement, par exemple, en séjournant dans des tentes ou des camping-cars sur

le terrain, conformément à l'accord conclu avec le Propriétaire, ou toute personne assistant uniquement à une réception ou à un autre événement.

2. PAIEMENT

(a) Un acompte d'au moins 500 Euros est requis pour confirmer la réservation. (Si le paiement est effectué par chèque plutôt que par virement bancaire, les chèques doivent être libellés à l'ordre du Propriétaire). Si la réservation est effectuée moins de 14 jours avant la date du début de la Période de Location, le montant total des Frais de Location, les frais de 'nettoyage final' et les autres frais supplémentaires éventuels devront être payés au moment de la réservation.

(b) Le solde des Frais de Location et la caution de 500 Euros doivent être payés au plus tard 14 jours avant la date du début de la Période de Location.

(c) Les frais de 'nettoyage final' doivent être payés en même temps que le solde des Frais de Location.

(d) Une caution doit être versée avec le solde des Frais de Location. Elle peut être versée par virement bancaire, qui sera remboursé, ou par chèque qui ne sera pas encaissé - sauf si des dommages sont constatés lors du nettoyage final. La caution doit être reçue par le Propriétaire au moins 14 jours avant la date du début de la Période de Location.

(e) Les frais supplémentaires doivent être payés avec le solde des Frais de Location.

3. ANNULATION

(a) En cas d'annulation de la réservation par le Locataire, celui-ci s'engage à en informer le Propriétaire par écrit et à payer les frais d'annulation applicables.

(b) Si le Locataire annule la réservation moins de 14 jours avant la date du début de la Période de Location, le solde des Frais de Location qui n'a pas encore été payé au Propriétaire, sera dû par le Locataire.

(c) Si le Locataire annule la réservation entre 14 et 30 jours avant la date du début de la Période de Location, un montant égal à 500.00 Euros sera retenu par le Propriétaire. Si le Locataire a déjà effectué des paiements supérieurs à 500,00 Euros au Propriétaire, en relation avec la Période de Location annulée, le Propriétaire remboursera la différence.

(d) Si le Locataire annule la réservation entre 30 et 60 jours avant la date du début de la Période de Location, un montant égal à 500.00 Euros sera retenu par le Propriétaire. Le propriétaire remboursera la différence entre les 500,00 Euros retenus et la valeur totale des paiements effectués par le Locataire au Propriétaire en relation avec la Période de Location annulée.

(e) Si le Locataire annule la réservation plus de 60 jours avant la date du début de la Période de Location, un montant égal à 250.00 Euros sera retenu par le Propriétaire. Le propriétaire remboursera la différence entre les 250,00 Euros retenus et la valeur

totale de tous les paiements effectués par le Locataire au Propriétaire en relation avec la Période de Location annulée.

(f) Le Propriétaire se réserve le droit d'annuler les réservations avec un préavis raisonnable sans perte ni pénalité. Dans un tel cas, tous les paiements déjà effectués par le Locataire au Propriétaire, en relation avec la Période de Location annulée, seront remboursés.

4. DÉGÂTS ET PERTES

Le locataire doit indemniser financièrement le propriétaire pour toute perte et/ou tout dommage causé à une partie de la Propriété et/ou à son contenu, résultant de la conduite ou du comportement du Groupe.

5. CONDUITE

(a) Le Locataire est responsable de la conduite et du comportement du Groupe pendant toute la Période de Location.

(b) Les enfants de moins de 14 ans ne sont pas autorisés à entrer dans le complexe sportif ni à utiliser les équipements qui s'y trouvent, à moins d'être supervisés par un membre responsable du Groupe, âgé d'au moins 16 ans.The Hirer is aware that the occupancy level is as indicated on the Owner's website and undertakes not to allow any over-occupation so as to invalidate the insurance terms of the Property.

(c) Le Locataire est informé que le nombre d'occupants maximum est tel qu'indiqué sur le site internet du Propriétaire et le Locataire s'engage à ne pas dépasser le nombre de personnes maximum autorisé dans les Logements, afin de ne pas invalider les termes de l'assurance de la Propriété. Veuillez noter qu'il s'agit d'une obligation légale et qu'en aucun cas le nombre maximal autorisé de 15 personnes (quelque soit leur âge) présentes dans la propriété, Le Moulin plus précisément, ne doit être dépassé à quelque moment que ce soit. Cette limite doit être strictement respectée en permanence, sans aucune exception, que ces personnes dorment sur place ou pas.

(d) Bien que toutes les précautions aient été prises pour assurer la sécurité du Groupe, notamment en ce qui concerne l'utilisation de l'équipement du Complexe Sportif, de l'équipement de jeu, de la piscine intérieure et de tout autre matériel à disposition dans la Propriété, le Propriétaire n'accepte aucune responsabilité en ce qui concerne l'utilisation de l'équipement du Complexe Sportif, de l'équipement de jeu, de la piscine intérieure ou de tout autre matériel à disposition du Groupe dans la Propriété. Il est de la responsabilité du Locataire de s'assurer que toutes les personnes utilisant la Propriété et son contenu le font en toute sécurité et en tenant compte des autres.

(e) Les animaux domestiques ne sont pas autorisés dans la Propriété. Un supplément de 250 € sera perçu en cas de non-respect de cette règle.

(f) Il est interdit de fumer dans la Propriété.

(g) Le Propriétaire demande aux membres du Groupe de ne pas entrer dans les propriétés voisines. Le Propriétaire n'accepte aucune responsabilité pour les conséquences résultant de l'intrusion d'un membre du Groupe dans les propriétés voisines.

(h) Le propriétaire souhaite informer les membres de la fête qu'il est demandé de ne pas faire de bruit excessif durant les heures de calme 22h00 à 7h00, conformément aux réglementations locales. Nous vous prions de respecter la tranquillité du voisinage, surtout pendant ces heures. Veuillez éviter de crier, de mettre la musique trop fort, ou d'avoir la télévision à un volume élevé.

(i) Il est strictement interdit de brancher un véhicule électrique ou hybride et/ou une batterie destinée à un véhicule ou à un véhicule frigorifique sur le réseau électrique domestique. En cas de non-respect de cette règle, des frais de 250 € seront facturés ou déduits de la caution versée.

(j) Toute violation flagrante de ces termes et conditions entraînera une pénalité à la discrétion du Propriétaire. Par exemple, la présence d'animaux domestiques sur la Propriété peut entraîner une pénalité d'un montant égal à 250,00 Euros par animal présent sur les lieux de la Propriété.

(k) Les ordures/recyclages ne sont pas collectés et le Locataire doit s'en débarrasser dans les sites de collecte/recyclage prévus à cet effet. Des frais supplémentaires s'appliquent pour tout déchet/recyclage non éliminé.

(l) Des frais supplémentaires sont applicables pour toute augmentation anormale demandée de la température (en dehors des températures normales) par un membre du Groupe. Ceci s'applique à toute augmentation de température dans n'importe quelle partie de la Propriété (y compris la température de la piscine).

(m) Des frais supplémentaires sont applicables si des lumières sont laissées allumées/ non-éteintes dans une quelconque partie de la Propriété pendant que cette partie n'est pas utilisée.

(n) Le Locataire est prié, à la fin de la Période de Location, d'enlever tout le linge des couchages (c'est-à-dire les taies d'oreiller, les housses de couette, draps et drap-housses) et de ramasser tout le linge sale (y compris les serviettes de bain et les essuie-mains, les torchons de cuisine et tout linge de table utilisé) et de mettre le tout dans le(s) sac(s) à linge fourni(s). Tous les sacs à linge utilisés doitvent être déposés dans le hall d'entrée ou dans la zone spécifiée dans les Logements.

(o) Le Locataire est prié, à la fin de la Période de Location, de s'assurer que la vaisselle et les couverts utilisés soient mis en cycle de lavage dans le lave-vaisselle avant de quitter le Logement.

(p) Le Locataire est prié, à la fin de la Période de Location, de s'assurer que la Propriété et tout l'ameublement, la vaisselle, les couverts, etc, soient remis en place, sauf stipulation contraire dans le présent contrat.

6. SÉCURITÉ

(a) Il est de la responsabilité du Locataire de s'assurer que rien n'est fait ou apporté sur la Propriété qui pourrait mettre en danger le Groupe ou les invités séjournant dans un autre des Logements, ou qui pourrait invalider notre assurance ou enfreindre les réglementations anti-incendie.

(b) Il incombe au locataire de s'assurer qu'aucun appareil n'est branché ou raccordé à une prise électrique située à l'intérieur ou à l'extérieur du bien immobilier, ce qui pourrait mettre en danger les occupants ou les invités séjournant dans un autre logement, invalider notre assurance ou enfreindre la réglementation en matière d'incendie ; en particulier, NE BRANCHEZ PAS de véhicule électrique ou hybride, ni de batterie destinée à un véhicule ou à un groupe frigorifique, sur le réseau électrique domestique.

(c) Il incombe au locataire de s'assurer qu'aucun appareil n'est branché ou raccordé à une prise électrique située à l'intérieur ou à l'extérieur du bien immobilier, ce qui pourrait mettre en danger les occupants ou les invités séjournant dans un autre logement, invalider notre assurance ou enfreindre la réglementation en matière d'incendie ; en particulier, NE BRANCHEZ PAS de véhicule électrique ou hybride, ni de batterie destinée à un véhicule ou à un groupe frigorifique, sur le réseau électrique domestique.

(d) Il incombe au Locataire de s'assurer que les Invités supplémentaires N'UTILISENT PAS le complexe de loisirs (comprenant la salle de sport, la piscine et la salle de jeux) pendant la Période de Location sans l'autorisation expresse et préalable du Propriétaire.

7. ASSURANCE

Le Propriétaire n'est pas responsable et n'est pas assuré pour les réclamations d'un tiers contre un membre du Groupe. (Le Propriétaire n'est couvert que pour sa propre négligence).

8. BIENS

Le Propriétaire n'accepte aucune responsabilité pour toute perte ou dégâts causés à des biens appartenant à un membre du Groupe.

9. USEAGE RAISONNABLE

Les Frais de Location comprennent tous les coûts raisonnables liés à l'occupation et à l'utilisation de la Propriété. Des relevés de compteurs sont effectués au début de chaque Période de Location à des fins de contrôle et d'information. Le Propriétaire se réserve le droit de facturer toute utilisation indue, jugée déraisonnable et non justifiable. Lors de l'utilisation des installations sanitaires, des équipements de lavage et d'autres équipements consommateurs de ressources rares, le Groupe ne doit pas les utiliser de manière excessive et causer des dommages environnementaux plus importants en conséquence. Le Groupe doit garder à l'esprit que les Frais de Location pour la Période de Location ne comprennent que l'utilisation raisonnable et ne constituent pas une

autorisation de se livrer à un comportement qu'il ne tolérerait pas ou n'autoriserait pas dans sa propre maison.

DELAQUENTINIERE

8 La Quentiniere | 53190 | Désertines | France
+44 7947 834948

POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

Le Moulin de la Quentiniere prend votre vie privée au sérieux et n'utilisera vos informations personnelles que pour vous fournir les produits et services que vous nous avez demandés. Nous sommes le responsable du traitement de toutes les données personnelles que nous recevons de votre part.

Nous collectons et traitons vos informations et données personnelles de la manière suivante:

sur nos sites web lorsque vous les visitez ou que vous effectuez ou gérez une réservation ;

lorsque vous utilisez nos formulaires de contact pour une demande de renseignements ;

lorsque vous vous inscrivez par courrier électronique, lorsque vous vous renseignez sur un événement ;

si vous nous contactez (par téléphone, courriel, texte ou autre).

Nous pouvons conserver une trace de notre correspondance avec vous à des fins d'enregistrement ou de formation, pour améliorer la qualité de notre offre et pour prévenir et détecter les fraudes lorsque vous participez à nos concours.

Nous travaillons également en étroite collaboration avec des tiers (y compris, par exemple, des sites de réservation en ligne, des agences de voyage en ligne) et pouvons recevoir des informations vous concernant de leur part Nous pouvons utiliser vos informations et données personnelles des manières suivantes:- pour gérer une réservation, un événement ou une réservation.

pour gérer une réservation, un événement ou une réservation

pour vous envoyer des courriels ou vous appeler au sujet de votre séjour

pour vous contacter lors de votre départ afin de répondre à un questionnaire ou de vous demander de remplir une évaluation de la propriété

pour vous envoyer des courriels de marketing et de promotion, si vous acceptez ce service

d'autres communications, par exemple pour répondre à des demandes ou pour le service clientèle en général.

Données personnelles sensibles

Nous ne collectons pas de données personnelles sensibles (telles que l'origine raciale ou ethnique, la nationalité, les opinions politiques, les croyances religieuses, etc. Comme pour toutes les données, c'est à vous qu'il appartient de décider si vous souhaitez ou non fournir ces informations. Les données personnelles sensibles ne seront utilisées que pour nous permettre d'exécuter notre contrat avec vous et de vous fournir les services que vous avez demandés. Nous pouvons utiliser les données que vous nous avez fournies pour mieux vous servir et répondre à vos besoins spécifiques. Vous n'avez pas besoin de nous fournir des informations personnelles simplement pour naviguer sur notre site web.